

**COMMUNICATION DU COLLEGE A L'ENSEMBLE DES  
GENERALISTES FRANCOPHONES***Le 19 mars 2020***Plan**

1. Organisation de lieux de triage.
2. ITT : rappels importants
3. Les pharmaciens collaborent avec le Collège
4. Masques
5. Nos collègues spécialistes
6. Patients âgés et projets thérapeutiques
7. Profil épidémiologique pour soutenir décisions fédérales

**Lieux de triage** (= pré-service d'urgence hospitalier)

Les lieux de triage – dénomination officielle : Centre de Tri- se mettent sur pied progressivement mais rapidement selon une concertation locale avec les cercles. Il est recommandé et demandé qu'ils s'intègrent dans le projet global coordonné par le fédéral. Nous vous suggérons la lecture du document en annexe à ce sujet.

Il est demandé à la MG de faire le point sur l'état de ses forces et de **faire le maximum pour que le moins de monde possible ne parvienne dans ces lieux de triage, en privilégiant la prise en charge téléphonique au maximum.**



## **ITT – Nouveaux modèles et Rappels importants**

---

### Nouveaux modèles:

- Nouvelles informations disponibles demain.

### Patient asymptomatique renvoyé par l'employeur pour mesures internes d'écartement:

Un certificat doit couvrir un patient symptomatique, le MG n'a pas à intervenir dans un contrat de travail où l'employeur décide que son travailleur doit rester à la maison et être couvert par un certificat. Il n'y a pas lieu d'en délivrer dans ce cas.

### Les soignants:

La Belgique a besoin de ses soignants : ils peuvent travailler si ils vont bien SANS température, SANS grosse fatigue ou SANS essoufflement ou sensation de ne pas savoir respirer. En se surveillant et en portant un masque.



## ***Les pharmaciens collaborent avec le Collège***

---

*Et nous demandent de vous informer de ce qui suit*

Paracetamol: veiller à ne prescrire que des petites boîtes, hamstériser ne sert à rien. Cela ne concerne pas les patients atteints de pathologies le nécessitant mais tous les autres ! L'AFMPS a mis en place des dispositions spécifiques d'ailleurs afin d'endiguer une éventuelle future pénurie.

Ains: rester prudent quant à leur usage intempestif.

Plaquénil, Kaletra, phosphate de Chloroquine : L'AFMPS a mis en place des dispositions spécifiques d'ailleurs afin d'endiguer une éventuelle future pénurie.

Ordonnances :

Vu la situation de confinement et les nombreuses téléconsultations, des règles claires doivent être communiquées pour la transmission électronique des prescriptions, de la preuve de prescription électronique ou du code RID (code spécifique généré pour la lecture de la prescription électronique en pharmacie)

1. Toute transmission des ordonnances ou preuve de prescription **doit obligatoirement se faire vers le patient**. Le libre choix doit être respecté (légal). De plus le patient peut pour beaucoup de raisons ne pas pouvoir se rendre à la pharmacie choisie, **donc transmission vers le patient et pas vers la pharmacie**.
2. L'ordonnance légale permet d'obtenir le remboursement en pharmacie, il faut donc privilégier la prescription électronique.
  - Le téléchargement de l'ordonnance légale après lecture du code RID (ou le cas échéant par retranscription du code chiffres et lettres) se fait sur le serveur Recip-e par le pharmacien, l'ordonnance légale est donc dans ce cas en pharmacie et permet d'obtenir le remboursement.
  - Si la prescription se fait sur format papier, il faut que cette ordonnance arrive à la pharmacie. Une photo d'une prescription papier transmise par voie électronique n'est pas valable.
3. Si le soft du médecin est capable de transmettre par mail la preuve de prescription électronique **vers le patient**, cette piste est intéressante pour les raisons suivantes :
  - en cas de panne du système informatique du pharmacien, de problème de connexion, d'accès à Recip-e ou e-health ou MCN, le pharmacien peut prendre connaissance des médicaments prescrits et assurer la continuité des soins.
  - en cas de prescription de magistrale, Oxygène, ... ou de non médicaments, il faut la preuve de prescription électronique.
  - attention la transmission via mail d'une preuve de prescription électronique n'est pas GDPR mais...

4. Si pas possible, une transmission du code RID est possible sur smartphone **du patient** ou tout autre moyen (mail, ...) (c'est GDPR). MAIS il faut être conscient que tous les lecteurs de code barre des pharmacies ne sont pas nécessairement capables de lire un code barre sur un smartphone. Le mieux est donc de systématiquement transmettre aussi la traduction du code RID en lettres et chiffres qui est générée automatiquement avec le code barre (RID). Cette suite de chiffres et lettres peut être tapée par le pharmacien pour télécharger l'ordonnance électronique même en cas de défaut de lecture du code barre RID. Attention que les magistrales, Oxygène, ...et non médicaments ne sont pas toujours correctement transmis avec l'ordonnance électronique.
5. Pour rappel, la carte d'identité électronique (e-ID) permet juste d'identifier le patient (numéro NISS) mais jamais d'accéder à une prescription électronique.

Dans le cadre de bonnes relation de travail et pour réduire le nombre de déplacements ou de démarches inutiles ou poser des problèmes en terme de remboursement pour vos patients, merci de relayer et soutenir ces recommandations.

En cas de questions : adressez-vous à [info-corona@apb.be](mailto:info-corona@apb.be)

## Masques

*Il est affirmé par la Ministre De Block que des masques seront disponibles bientôt (source Twitter),*

L'organisation de la distribution est en cours.

Le Collège a défendu une distribution parcimonieuse pour la MG, les besoins sont importants : dans les hôpitaux et chez d'autres soignants. Les centres de tri en auront un besoin important également.

L'importance de savoir bien s'équiper est CRUCIALE : veillez à relire le document diffusé par le Collège à cet effet.

Des masques en tissu, artisanaux, se fabriquent un peu partout. Ces masques artisanaux pourraient convenir aux patients chez eux mais ne sont une solution pour les SOIGNANTS **qu'à défaut** d'une solution plus efficace (en clair, le masque chirurgical au minimum).s

Le maximum est fait pour que chacun dispose d'une solution plus efficace.

## Nos collègues spécialistes

Le Collège est heureux de pouvoir soutenir au maximum l'action bénéfique de l'ensemble des médecins qui opposent un front solidaire et unis face à cette crise sanitaire nationale.

Nous sommes tous unis face à la situation et soudés pour monter au créneau contre le danger.



## ***Patients âgés et projets thérapeutiques***

---

Concernant les personnes âgées : encourager la rédaction de directives anticipées et en cas de dégradation, vérifier si ce type de directives existe, le cas échéant les communiquer. Ne pas envoyer à l'hôpital de personne ayant un projet de soins limité et a fortiori palliatif.

## ***Dessiner un profil actualisé et régulier de l'épidémie, avec votre aide***

---

*Pour organiser au mieux la réponse au niveau de la 1ère et 2ème ligne de soins.*

Actuellement nous disposons de peu d'informations sur l'impact du COVID-19 chez les médecins généralistes. Nos généralistes réussissent-ils à s'adapter aux changements entraînés par la crise? Y a-t-il des cabinets qui sont en difficultés? à cause de l'absence de collègues ou du manque d'équipement médical? Combien de personnes ayant des problèmes respiratoires sont vues chaque jour?

**Concrètement nous vous demandons de participer à une courte enquête COVID-19.** Dans votre DMI, vous trouverez un nouveau formulaire électronique avec le titre « **COVID19 situation quotidienne dans votre pratique** ». Nous aimerions qu'un médecin par cabinet complète ce formulaire électronique à la fin de chaque journée. Le remplissage du formulaire dure au maximum cinq minutes. Ce sont les mêmes questions chaque jour. Vous envoyez cet eForm via eHealth au Dr. Bert Vaes, qui coordonne ce projet. Vos données sont ensuite visualisées quotidiennement par Doclr (<https://vioras.be>) pour suivre l'impact de l'épidémie sur les soins de première ligne en Belgique. Les questions concernent uniquement l'organisation et l'impact sur votre pratique quotidienne. Pour compléter le formulaire dans votre DMI, il faut ouvrir le dossier d'un patient (réel ou fictif) mais aucune donnée de ce patient sera envoyée.

De cette façon, nous espérons rendre visible notre travail de médecin généraliste dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 pour nous, les autorités et la population. Naturellement, ce projet ne peut réussir que si nous nous engageons tous ensemble.

**CMG** asbl

**Collège de Médecine Générale  
francophone de Belgique**

Bien à vous,  
Rue de Suisse 8  
1060 Bruxelles

les centres universitaires de médecine générale de Leuven, Anvers et Gand, Sciensano, Domus Medica et le Collège de la Médecine Générale francophone de Belgique.

## ***A bientôt***

---

Le Collège de médecine générale est fier de l'ensemble de ses membres, en constatant l'organisation et la détermination de l'ensemble du Corps des Généralistes ! Félicitations à toutes et tous.

Au travail : we will do the job ! L'Union fait la Force

*Le Collège de la médecine générale*

